



Mohamed BELQASMI

*Docteur en sociologie de l'Université Côte d'Azur,
Chargé de recherche à l'Institut du Développement
Social Normandie (IDSN)*

Vendredi 3 juin 2022, 17h30-19h

La dissuasion urbaine des « campements illicites » et les « Roms »

En partant de l'exemple de la politique de lutte contre les « campements illicites » développée durant les années 2000 dans le sillage de l'émergence des « Roms » comme nouvelle figure de l'altérité, cette intervention propose d'aborder les tensions entre la « ville dissuasive » et la « ville hospitalière » dans la France contemporaine. La « dissuasion urbaine » des « campements illicites » constitue un puissant mécanisme de mise en frontière des migrants indésirables. Justifiée par une double préoccupation sécuritaire et hygiéniste motivant la traque de l'habitat informel, elle produit des formes d'insécurisation des corps et de mise en attente des migrants en contrariant leurs possibilités d'ancrage, en faisant perdurer les situations de vulnérabilité et en favorisant la perpétuation de stéréotypes dévalorisants.

La dissuasion urbaine des « campements » orchestrée par des préfetures et des municipalités constitue à la fois un test d'endurance et une épreuve d'intégration auxquels les migrants, conçus comme des individus guidés par une rationalité instrumentale, sont soumis. A force de rencontrer des obstacles à leur installation, fatigués par l'atmosphère incertaine entretenue par les expulsions, ceux-ci devraient « rationnellement » envisager leur auto-expulsion et faire circuler le message de l'inhospitalité dans leurs réseaux. Dans ces conditions, plutôt qu'être considérée comme un signe positif de volonté d'installation, la persistance des migrants malgré la violence des expulsions répétées manifesterait leur volonté de s'imposer avec insistance comme des charges sociales supplémentaires. Mais la dissuasion urbaine met aussi à rude épreuve les acteurs de l'hospitalité, en particulier les travailleurs sociaux et les collectifs de soutien aux migrants.

L'inscription est gratuite et obligatoire avant le 3 juin 2022 sur le site de l'Université de Perpignan ou de l'ACOFIS.org